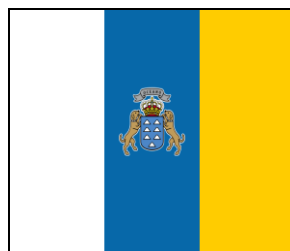
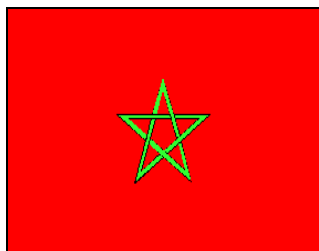




Madrid, Avril 2012

BJ/SRA

**NOTE SUR LES  
RELATIONS BILATERALES  
ROYAUME DU MAROC-ILES CANARIES**



**SOMMAIRE**

**INTRODUCTION**

**I/ RELATIONS POLITIQUES**

- ECHANGES DE VISITES
- QUESTION NATIONALE

**II/ RELATIONS ECONOMIQUES**

- ECHANGES COMMERCIAUX
- INVESTISSEMENTS CANARIENS AU MAROC

**III/ COOPERATION SECTORIELLE**

- DOMMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- DOMAINE DE LA PECHE
- DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
- DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
- DOMAINE PORTUAIRE
- DOMAINE DU TRANSPORT AERIEN ET MARITIME
- DOMAINE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
- PROJETS DE COOPERATION EN COURS

**IV/ COOPERATION EN MATIERE D'IMMIGRATION**

**V/ COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**VI/ COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

**ANNEXE**

- TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRE JURIDIQUE
- NOTE SUR LES PROSPECTIONS PETROLIERES AUX ILES CANARIES

## INTRODUCTION

Le Royaume du Maroc et la Communauté autonome des Iles Canaries entretiennent, dans l'ensemble, des relations de bon voisinage fondées sur le renforcement des liens de coopération et la prise en compte des intérêts communs. La proximité géographique et les relations historiques, culturelles et commerciales qui lient les deux parties contribuent à maintenir cette dynamique ascendante.

Longtemps conditionnées par un lobby anti-marocain et un soutien inconditionnel aux thèses séparatistes, issu en grande partie de la formation politique "Coalition Canarienne", les relations maroco-canariennes ont connu, depuis l'avènement en 2003 du gouvernement de M. Adan Martin (CC), un tournant majeur et une amélioration significative. La visite au Maroc en avril 2004 de ce dernier, alors Président du gouvernement des Iles Canaries, a permis au Maroc et à l'archipel canarien d'entamer une nouvelle ère dans leurs relations basées dès lors sur un rapport de confiance et sur la recherche d'opportunités. Le Maroc, autrefois perçu comme une menace, est à présent considéré comme un partenaire fiable et complémentaire, offrant des perspectives de coopération économique, politique, sociale et culturelle non négligeable.

La coopération maroco-canarienne s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant l'intensification des relations de coopération avec les pays africains, notamment le Maroc. La mise en œuvre de cette politique de coopération stratégique a conduit le gouvernement canarien à nouer des liens de coopération étroits avec le Maroc dans le domaine juridique (conclusion de plusieurs accords), politique (déclarations de bon voisinage, échanges de visites, coordination d'ordre sécuritaire...), économique (échanges commerciaux, investissements), socio-culturel (enseignement de la langue maternelle, création d'un réseau universitaire, développement des initiatives en matière de bonne gouvernance) et en matière d'immigration clandestine (coopération fructueuse entre la Gendarmerie Royale et la Guardia Civile et entre les services de police).

Par ailleurs, au vue de l'importance stratégique du Maroc et de la situation critique de la conjoncture économique mondiale, européenne, et dans ce cas précis de l'Espagne, le gouvernement canarien et le gouvernement central espagnol ont admis, toute proportion gardée, que la stabilité, la sécurité, l'amélioration et la prospérité de l'économie espagnole dépendait en partie des bonnes relations entretenues avec le Maroc. Position clairement exprimées par le gouvernement canarien : « le Royaume du Maroc est un pays stable qui offre une sécurité juridique, ou l'on peut faire des affaires et développer des activités ».

## I/ RELATIONS POLITIQUES

Le Maroc et les Iles Canaries entretiennent, depuis quelques années, des relations apaisées et tournées vers l'avenir en vue de répondre, d'une part, à la volonté réciproque de raffermir davantage les liens d'amitié et de garantir un climat d'entente et de dialogue permanent entre les dirigeants politiques, et d'autre part, de développer les intérêts stratégiques mutuels.

L'actuel gouvernement de M. Paulino Rivero Baute, issu des élections de 2007, semble suivre la même politique de coopération et de bon voisinage que son prédécesseur, multipliant les actions de rapprochement, notamment à travers le développement des investissements, le renforcement des moyens de communication (ouverture de lignes aériennes et maritimes avec les régions de Laâyoune, Souss Massa Draâ et Casablanca), l'intensification des visites...

## ECHANGE DE VISITES

Au cours de ces dernières années, des visites de haut niveau sont venues consacrer cette nouvelle ère de coopération et d'entente.

Ainsi, M. Adan MARTIN, alors Président du Gouvernement Autonome des Iles Canaries, avait effectué une visite officielle au Maroc, en mai 2004, au cours de laquelle avait été signé un Mémoire d'Entente qui constitue à présent le cadre de référence pour toutes actions entreprises par les deux parties. Lors de sa visite, le Président canarien avait été reçu par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, par M. Driss Jettou, alors Premier Ministre, par M. Mohamed Benaissa, alors Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et par M. Mustafa Sahel, alors Ministre de l'Intérieur.

Son successeur, M. Paulino Rivero (Coalition Canarienne), a également effectué une visite officielle au Maroc, en décembre 2008. Cette visite a été l'occasion d'examiner l'état des relations bilatérales et plus particulièrement avec la région de Souss-Massa-Draâ, où les Iles Canaries mènent des actions de coopération dans de nombreux domaines tels que la formation, les énergies renouvelables, la pêche, l'agriculture et le tourisme. Cette relation de coopération s'est vue renforcée également par la signature d'un protocole de collaboration entre les Iles Canaries et la région Souss-Massa-Draâ visant la promotion de la coopération entre les deux parties et l'identification des secteurs d'activité devant encadrer les futures actions de collaboration.

En outre, M. José Manuel Soria, alors Vice-président du Gouvernement Autonome des Iles Canaries et actuel Ministre espagnol de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, s'était rendu au Maroc, du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Au cours du mois de février 2012, M. Paulino Rivero, accompagné de M. Domingo Berriel, Conseiller (Ministre régional) des Travaux Publics, des Transports, et de la Politique Territoriale du Gouvernement des Canaries, s'est rendu dans la zone touristique de la commune de Chbika, située dans la région de Guelmim (Province de TanTan) en réponse à l'invitation qui lui avait été adressée par le Maire de ladite commune. Lors de cette visite brève, M. Rivero a été reçu entre autre par le Wali de la région de Guelmin et par le Gouverneur de Tan-Tan et a tenu des réunions de travail concernant le potentiel de développement de la région en matière touristique et agroalimentaire.

En perspective de la deuxième visite officielle du Président du Gouvernement des Iles Canaries au Maroc, prévue les 12 et 13 avril 2012, M. Pablo Martín-Carbajal González, Directeur Général des Affaires Africaines du Gouvernement canarien a effectué une visite au Maroc le 21 mars 2012 afin de discuter des détails de la visite de M. Rivero avec les responsables du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

## QUESTION NATIONALE

Le parti de la Coalition Canarienne a été depuis longtemps le soutien principal des séparatistes et ce, jusqu'à l'année 2003.

La dynamique des relations entre les Iles Canaries et le Maroc, ainsi que les développements connus dans le dossier de la question du Sahara (proposition d'autonomie), ont amené les responsables canariens à adopter une attitude plus pragmatique et réaliste dans le cadre de leur relation avec le Maroc. Actuellement, les hauts responsables politiques canariens issues des plus importants partis de l'île (PSOE-PSC, CC, PP) semblent davantage favorables à la proposition d'autonomie des provinces du sud proposée par notre pays, alors que les petits partis nationaux tels que Izquierda Unida (IU), les verts et Union du Progrès et de la Démocratie (UPyD), continuent de soutenir le polissario.

Cette situation s'est naturellement reflétée au niveau de l'activisme pro-polissario et de son impact sur la classe politique et l'opinion publique, puisque l'on assiste à une certaine lassitude de la part des sympathisants du polissario. Cet état de fait s'est clairement illustré lors de l'épisode Aminatou Haidar, en décembre 2009, qui n'a pas eu le résultat attendu par le polissario.

Toutefois, lors du malheureux épisode du démantèlement du camp de Gdim Izik le Président actuel du Gouvernement autonome des îles Canaries, M. Paulino Rivero (CC), s'était prononcé contre le Maroc et avait condamné « l'attaque marocaine » contre le « camp de la liberté », appelant l'ONU et la communauté internationale à intervenir d'urgence. En déplacement à l'étranger M. Rivero avait déclaré que son gouvernement « condamnait fermement cet acte », et que **« l'Europe ne pouvait pas continuer à fermer les yeux » concernant les violations du Maroc dans les « territoires sahraouis occupés »**. Selon lui, l'Europe se doit de protéger les droits de l'homme si elle souhaitait s'ériger en vraie puissance. Le parti politique CC auquel il appartient avait, lors de cet événement, appelé le gouvernement central à « se positionner clairement » et à trouver, en accord avec la communauté internationale, une solution au conflit sahraoui à même de mettre fin à la « répression exercée par les forces de sécurité marocaines contre la population sahraouie sans défense ».

De plus, le parti CC a dénoncé à plusieurs reprises les positions de l'ancien gouvernement socialiste de Jose Luis Zapatero jugeant sa position « ambiguë et obscure » dans l'affaire du Sahara occidental. En mars 2008, un communiqué officiel du parti avait clairement appelé les Nations Unies à défendre le droit à l'autodétermination du « peuple sahraoui » précisant que toutes négociations devaient inexorablement inclure la participation du représentant du front polissario.

On notera également qu'un lobby anti-marocain continue de s'activer de temps à autre comme en témoigne l'octroi à Aminatou Haidar, en avril 2010, du prix Roque Nublo de Gran Canaria à la solidarité internationale. Cet activisme est généralement l'œuvre de M. Carmelo Ramirez, président de la fédération des associations de solidarité avec le polissario. De plus, des petits comités d'appui au "peuple sahraoui" présents dans chaque municipalité de l'île, sont en charge de faire un travail de conscientisation et de sensibiliser la société civile.

Par ailleurs, M. Antonio Castro, Président du Parlement canarien (CC) a reçu le 9 avril 2012 au siège du Parlement des Canaries une délégation composée de représentants du polissario à savoir Hamdi Manssur, délégué du polissario, Ahmed Bujari, représentant du polissario à l'ONU, Brahim Dahan, président de l'association des victimes des violations des droits de l'homme (ASVDH), Sultana Jaya, présidente de la ligue sahraouie pour la défense des droits de l'homme et Ahmad Hamad, vice-président du comité de défense du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental (CODAPSO).

Concernant le domaine associatif, on dénombre 3 principales associations polissariennes dont les sièges se trouvent dans les deux provinces canariennes à savoir :

- Asociación Canaria de Solidaridad con el Pueblo Saharoui (Las Palmas);
- Asociación Canaria de Amistad con el Pueblo Saharaui (Tenerife);
- Coordinadora Sindical de Apoyo al Pueblo Saharaoui (Las Palmas).

L'action de ces associations non gouvernementales se traduit, entre autre, par l'organisation de réunions d'informations, d'activités culturelles et de voyages dans les camps de Tindouf, par la mise en place de jumelages entre les municipalités canariennes et les "wilayas sahraouies", mais aussi par l'envoi d'aide humanitaire et l'accueil des enfants issus des camps de Tindouf au sein des familles canariennes dans le cadre du programme « vacances en paix ».

Il sied de signaler que les syndicats Commissions Ouvrières (CCOO), Union Générale des Travailleurs (UGT), Intersindical Canaria, COBA, et Convergencia Sindical Canaria, ont rejoint récemment l'association Coordinadora Sindical de Apoyo al Pueblo Saharaoui (Coordinatrice syndicale d'appui au peuple sahraouie).

## II/ RELATIONS ECONOMIQUES

Les relations économiques entre le Maroc et la Communauté Autonome des Canaries sont assez denses et se concentrent principalement au Sud du Maroc (Agadir Laâyoune, Dakhla...). Elles continuent de se développer et de se diversifier de manière satisfaisante malgré une nette baisse occasionnée ces dernières années en raison de la conjoncture économique, du manque de connexion aérienne et maritime, des barrières phytosanitaires, et de la question du Sahara.

Les responsables canariens accordent une priorité aux projets de communication portuaires et aéroportuaires, facteurs indispensables au renforcement des relations de coopération économique, en procédant à l'ouverture de nouvelles lignes maritimes et aériennes reliant les Iles Canaries au Sud du Maroc. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élargissement du port de Tarfaya, décidé à l'occasion de la 9<sup>ème</sup> RHN maroco-espagnole (décembre 2008), ainsi que l'inauguration en mai 2012 de deux nouvelles lignes aériennes reliant Las Palmas à Casablanca et à Agadir qui seront desservies par la compagnie aérienne « Binter Canarias ».

Par ailleurs, plusieurs activités commerciales ont été réalisées, notamment des missions commerciales, des participations aux foires, des échanges de visites. La plus récente étant les journées marocaines de l'artisanat et de la gastronomie, du 16 au 25 avril 2010.

### ECHANGES COMMERCIAUX

Concernant les échanges commerciaux, le Maroc constitue l'un des principaux partenaires des Iles Canaries. En 2010, le volume des échanges commerciaux entre le Maroc et les Canaries a atteint 29,775 millions d'euros, soit 4,7% des échanges du Maroc avec l'Espagne.

Les relations commerciales entre les Iles Canaries et le Maroc ont connu un essor significatif depuis l'année 2003. Entre 2003 et 2010, le taux de croissance annuel moyen des importations du Maroc s'est chiffré à 25,8% alors que les exportations ont subi une importante baisse en 2009 de l'ordre de 40% par rapport à 2008.

Les principaux produits **importés** par le Maroc restent comme à l'accoutumée, les dérivés du pétrole qui accaparent plus de 90% du volume des importations à partir de l'Archipel, suivis de loin par papier et carton, les emballages en papier, les pièces isolantes... S'agissant des produits à l'**exportation**, du Maroc vers les Iles Canaries, ils sont constitués de poissons (62,7%), de mollusques, des sables naturels, des tuyaux en fer, du textile.....

En 2010, les exportations canariennes vers le Maroc ont atteint 17,7 millions d'euros, enregistrant une baisse de l'ordre de 31% par rapport à l'année précédente. Quant aux importations canariennes depuis le Maroc, elles représentent près de 12,08 millions d'euros, soit une augmentation de 13,06% par rapport à l'année 2009.

### Balance commerciale (en millions d'euros)

|                                | 2007      | 2008       | 2009       | 2010       |
|--------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
| <b>Exportations marocaines</b> | /         | 17.998,154 | 10.681,338 | 12.076,026 |
| <b>Importations marocaines</b> | 12.689,24 | 17.281,26  | 25.810,646 | 17.699,476 |
| <b>Taux de couverture</b>      |           | 104%       | 41,35%     | 68,2%      |

*\*Janvier-mai 2011/ Source : Institut du Commerce Extérieur Espagnol (ICEX)*

Il y a un déficit chronique en défaveur du Maroc soit un taux de couverture moyen de 67% sur la période 2008-2010. En 2010, le taux de couverture a atteint 68,2%. Selon les dernières analyses, les exportations canariennes à destination du Maroc, enregistrées durant les 8 premiers mois de l'année 2011, ont chuté de près de 56% par rapport à la même période de l'année précédente.

### INVESTISSEMENTS CANARIENS AU MAROC

Près d'une cinquantaine d'entreprises canariennes sont présentes sur le sol marocain, pour la majorité installées dans les régions Souss Massa Drâa (Agadir) et Oued Eddahab-Lagouira situées au sud du Maroc. La plupart des entreprises canariennes opèrent dans le secteur de la pêche (frigos et congélateurs) à Dahkla et à Agadir, créant ainsi près de 317 postes de travaux. Parmi les autres secteurs d'activités exploités par les entreprises canariennes, figurent notamment la construction, le tourisme, les transports aériens et maritimes, la promotion immobilière, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, les services, les meubles....

Le montant de l'investissement des Iles Canaries au Maroc au titre de l'année 2007 s'élevait à 770 millions d'euros, dont la moitié correspond aux investissements des entreprises canariennes Satocan et Lopesan destinés à construire, en collaboration avec le groupe américain "Colony Capital", un complexe touristique au nord d'Agadir. En 2007, le montant des investissements espagnols au Maroc s'élevait à 6 108 millions de dirhams et 2 700 millions de dirhams en 2010.

A l'initiative du Ministère canarien de l'Economie et des Finances et de la société canarienne de développement économique (Proexca), un forum consacré aux opportunités d'investissements au Maroc intitulé "Clés pour l'investissement au Maroc : Deux rives, un marché" a été organisé en juin 2011 à Las Palmas en vue de faire connaître aux entrepreneurs canariens l'environnement fiscale et financier du Maroc, et de présenter les opportunités d'investissements dans la région d'Agadir. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du "Programme de soutien à l'intégration régionale et à la dynamisation de la coopération économique et entrepreneuriale Iles Canaries, Souss-Massa-Drâa, - Moubadara Canarias-".

Moubadara Canarias est une initiative du ministère canarien de l'Economie et des Finances qui entre dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Espagne-Frontières extérieures (POCTEFEX), cofinancé par le Fond Européen de Développement régional (FEDER). M. Francisco Martin, Directeur général du développement économique au sein du gouvernement canarien, avait déclaré en marge dudit forum que « le Royaume est un pays stable qui offre une sécurité juridique, où l'on peut faire des affaires et développer des activités » ajoutant que les entrepreneurs canariens doivent « considérer l'Afrique occidentale comme une plateforme pour l'avenir car il s'agit d'une zone d'investissement, d'avenir et de développement ».

**N.B.** La prochaine visite au Maroc en avril 2012 du Président du Gouvernement des Iles Canaries, accompagné notamment d'hommes d'affaires, vise à «intensifier les contacts et à présenter certains projets approuvés dans le cadre du programme Poctefex», a indiqué un communiqué officiel canarien.

### **III/ COOPERATION SECTORIELLE**

En vue de renforcer la coopération sectorielle entre les deux parties, le Gouvernement marocain avait conclu, en 2006, avec un groupe d'investisseurs canariens plusieurs conventions de coopération visant l'encouragement des investissements dans les domaines de l'équipement, du transport maritime, du tourisme et de la pêche, plus particulièrement dans les provinces du sud.

La convention signée avec le Ministère de l'Equipement et du Transport portait sur la réalisation et l'exploitation par les promoteurs, d'une passerelle RoRo sur le quai de commerce et d'une structure pour la réception de passagers et d'ensembles routiers au port de Tarfaya, ainsi que l'aménagement d'un bassin de plaisance, d'un club nautique et d'une zone d'activités de loisir dans ce port.

De plus, un Mémoire avec le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat relatif à la réalisation d'un complexe touristique dans la ville de Tarfaya avait également été signé, alors que le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et le Ministère de l'Equipement et du Transport avaient procédé à la signature d'une convention fixant le financement conjoint par ces trois départements d'un nouveau quai et les appontements flottants qui seront affectés aux activités de pêche.

Le montant global des investissements dans le cadre de ces projets devait atteindre 190 millions de DH dans le secteur portuaire et près de 210 millions DH dans le secteur touristique.



A cette occasion, une société mixte maroco-canarienne des études et des investissements (SMCEI) avait été créée par les investisseurs des deux parties dans le but de promouvoir les investissements canariens au Maroc, d'identifier les différents projets d'investissements dans tous les secteurs économiques et d'accélérer le développement régional. Du côté marocain, cette société est représentée par le groupe AKWA Holding, la Banque Centrale Populaire, la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Crédit Agricole du Maroc, le Groupe Belhassan, le Groupe Holmarcom et le Groupe Unimer. Du côté canarien, elle est représentée par dix des plus importantes sociétés du bâtiment, de la promotion immobilière, du tourisme et du transport.

En vue de consolider davantage ce processus de coopération jusqu'à présent fructueux, le conseil régional Souss Massa Draâ et les Iles Canaries ont procédé en décembre 2008 à la signature à Agadir d'un protocole d'accord définissant les domaines prioritaires de partenariat entre les deux parties portant essentiellement sur le tourisme, l'environnement, le transport aérien, l'éducation et la formation.

En septembre 2011, la Région Souss Massa Drâa et le Gouvernement Autonome des Iles Canaries ont tenu un comité de pilotage pour présenter le bilan des projets de coopération entre les deux parties. La Délégation Canarienne était présidée par Madame Francisca Luengo Orol, Vice-Ministre de l'Industrie et de l'Energie et Monsieur Defonso Socorro Quevedo, Vice-Ministre de l'Economie au Gouvernement des Iles Canaries, les services extérieurs, les représentants de Proexca, des chefs d'entreprises et des journalistes de la presse canarienne. Le bilan avait porté sur les réalisations suite à l'accord de partenariat consolidé en avril 2010 par la validation du programme de coopération transfrontalière Espagne- frontières extérieures (POCTEFEX1). Ainsi, huit projets de coopération en matière de commerce, de tourisme, d'aménagement du territoire, d'eau, d'énergies renouvelables et de la jeunesse et des sports avaient bénéficié d'un cofinancement de 4.350.033 euros. En marge dudit comité de pilotage, des ateliers sectoriels ont été organisés pour présenter l'état d'avancement des projets menés dans le cadre de cette coopération.

Suite aux travaux de ce comité de pilotage le Gouvernement des Iles Canaries, à travers PROEXCA, avait organisé le 28 septembre 2011 en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services d'Agadir, une mission commerciale constituée de chefs d'entreprises Canariens à l'occasion des Journées de Coopération Entrepreneuriale Souss Massa Drâa–Iles Canaries. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre du projet de coopération "Mobadara Canaria", Programme d'Appui au Processus d'Insertion Régionale et de Dynamisation de la Coopération Économique et Entrepreneuriale Canaries-Souss Massa Drâa, approuvé suite au premier appel à projets du Programme de Coopération Transfrontalière Espagne – Frontières Extérieures (POCTEFEX), cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

## PRINCIPAUX SECTEURS DE COOPERATION

### DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un bureau d'étude canarien a été chargé d'élaborer une étude relative à la réalisation d'un nouveau Plan d'aménagement urbain de la ville d'Agadir et région, au terme d'un appel d'offre international en 2011. Selon le bureau d'étude, il s'agit de doter le grand Agadir d'un outil de planification urbain et de développement spatial ainsi que d'une plate-forme pour le développement social et économique de la région. Ce nouveau schéma directeur couvrira 19 communes, dont 6 urbaines et 13 rurales, soit une superficie de 2.200 km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le développement des précédents projets relatifs à l'aménagement de la Corniche d'Agadir et de Sidi Ifni ainsi que la station balnéaire de Taghazout ont également bénéficié du concours de plusieurs grands opérateurs canariens dans le cadre de la coopération entre la région Souss-Massa-Draâ et les Iles Canaries.

### DOMAINE DE LA PECHE

Avant la non-reconduction de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union Européenne, l'Espagne bénéficiait de près de 100 licences au niveau national dont 26 exploitées par la flotte canarienne. Le volume de pêche réalisée par les navires canariens dans les eaux maritimes du Maroc était de l'ordre de 5,5 millions de kilos, soit 53,66% du total des prises de l'armada canarienne.

Selon M. Juan Ramon Hernandez, conseiller à l'agriculture et à la pêche du Gouvernement régional de l'Archipel, les armateurs canariens affichent un manque à gagner de plus de 11 millions d'euros (18,73 millions d'euros de déperdition d'après les associations) ce qui représente un coup dur et engendre des retombées négatives sur le secteur, mais également sur l'ensemble des activités liées directement ou non à cette industrie. Le rejet de la prorogation du pacte par les eurodéputés a ainsi entraîné la perte de 250 postes de travaux directs et environ 1.000 postes indirects.

### DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de la première phase du Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Frontières Extérieures (POCTEFEX2) pour la période 2012-2013, quatre projets «Adecot plus», «Recicla», «Qantara» et «Cartograf» dédiées essentiellement à l'environnement et dont le montant de l'investissement s'élève à 3,2 millions d'euros, ont été lancés au début du mois de mars 2012.

Plus précisément, le projet «Recicla», mis en œuvre à Agadir et Taroudant, est dédié à la planification durable et à la gestion des déchets (participation du Cabildo de Tenerife) ; le projet «Adecot plus», vise la dynamisation du commerce à travers l'accompagnement de trois zones commerciales ouvertes à Agadir, Inezgane et Taroudant ; le projet «Qantara» a pour objectif la stimulation des relations commerciales entre les PME, à travers la consolidation du rôle des clusters d'entreprises et le renforcement du dialogue socioculturel ; le projet «Cartograf» a pour objectif la production de l'informations territoriales et l'amélioration du processus d'analyse et de planification en matière d'aménagement territorial.

A l'occasion de la deuxième phase dudit programme, les deux parties ont activées à la fin du mois de mars 2012, le projet «Aquatrans» consacré au développement durable de l'aquaculture d'un montant de 765.666 euros. L'objectif principal de cette coopération est de développer des programmes de formation en matière d'aquaculture, ainsi que d'asseoir un programme de recherches conjoint.

**N.B.** Il sied de noter que le second appel à projets du Poctefex compte au total 20 projets d'un montant total de 14,3 millions d'euros et devraient être exécutés avant le 31 décembre 2013. La 3eme phase du programme consacré à divers projets portant sur le tourisme, la connectivité et le transport sera lancée le 16 avril prochain.

En matière de coopération climatique, les deux parties ont convenu de créer un observatoire des changements climatiques fruit de la coopération entre le Conseil régional du Souss-Massa-Drâa et l'Agence Canarienne de Développement Durable et du Changement Climatique. Le coût du projet est évalué à 1,1 millions d'euros.

Les deux parties ont également lancés deux autres projets consacrés à l'environnement, à savoir le projet «Palmera» voué à la préservation des palmiers dattiers des provinces de Ouarzazate, de Zagora et de Tenguir, ainsi que le projet «Techmarat» destiné à promouvoir les biotechnologies végétales et marines dans la région atlantique.

## **DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

En 2005, une convention et un accord de coopération en matière d'énergies renouvelables et de développement durable a été signée entre le Ministère marocain de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et l'Institut de Technologie des Iles Canaries (ITC), entreprise publique du Gouvernement régional des Iles Canaries, rattachée au Ministère régional de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Par ailleurs, la partie marocaine a été invitée en novembre 2011 à participer à un forum organisé à Fuerteventura intitulé « Rencontre Internationale : Eau et Energies Alternatives ». A cette occasion, M. Mohammed Allach, Directeur général adjoint de l'Office National de l'Electricité (ONE) et membre de la délégation marocaine, avait invité la partie canarienne à répondre aux deux appels d'offre, d'un montant de 15 millions d'euros, que le Maroc comptait présenter incessamment sous peu concernant la réalisation de deux grandes centrales d'énergie renouvelable, l'une à énergie solaire et l'autre à énergie éolienne.

## DOMAINE PORTUAIRE

En matière de coopération portuaire, l'Institut de Formation Portuaire du Maroc (IFP) a signé, le 12 juin 2008, une convention avec la Fondation Puerto de Las Palmas relative à une formation tripartite au profit des ports de la côte Ouest Africaine lors de l'Assemblée de la Section régionale Canaries-Afrique de l'ICHCA (International Cargo Handling Coordination Association), organisation non gouvernementale à but non lucratif, dédiée à la sécurité et à l'optimisation du transport de marchandises dans les ports.

Par ailleurs, une délégation marocaine, menée par M. Younes Tazi, Directeur de la Stratégie, des Programmes et de la Coordination au sein du Ministère de l'Equipement et du Transports du Maroc, a pris part à la 1<sup>ère</sup> édition du Congrès des Ports de l'Atlantique Moyen et du Forum de Connectivité, événement programmé en parallèle du 2<sup>ème</sup> Salon de la Logistique et du Transport (SALT 2011) organisé à Las Palmas de Gran Canaria par la Société Canarienne de Développement Économique (PROEXCA) les 27 et 28 avril 2011. Lors de ce congrès consacré au développement des zones portuaires, qui entre dans le cadre du Projet de Coopération Transnational GESPORT, plusieurs thèmes ont été abordés dont notamment les nouvelles technologies, les systèmes de gestion portuaire, les systèmes de financement, les nouveaux marchés, la promotion et la création de nouvelles routes maritimes, les produits et services.....

## DOMAINE DU TRANSPORT AERIEN ET MARITIME

Les détails du plan pluriannuel d'investissement 2011-2015 élaboré par le Maroc ont été présentés par M. Mohammed El Kaddioui, Directeur chargé de Mission à l'Agence Nationale des Ports (ANP) lors de sa participation au 2<sup>ème</sup> Salon Atlantique de Logistique et du Transport (2<sup>ème</sup> SALT-2010). Insistant sur la stratégie nationale relative au développement de la compétitivité logistique, il a mis l'accent sur l'adoption d'une politique de développement des infrastructures des transports (routes, autoroutes, ports, chemins de fer) ainsi que sur la libéralisation des différents modes de transport (terrestre aérien et maritime).

Actuellement les compagnies aériennes qui opèrent au Maroc sont *Sahara Fly*, *Binter Canarias*, *Naysa* (privée) et *Silex Aviación* (privée : aéro taxis/fret).

La compagnie Binter Canarias relie pour le moment Las Palmas à Marrakech 2 fois par semaine (Taux de remplissage moyen de 76%) et effectue également 3 vols hebdomadaires entre Las Palmas et Laâyoune (Taux de remplissage moyen de 74%). La compagnie mettra en place à partir de mai 2012 une liaison aérienne entre Agadir et Las Palmas et ce à raison de deux fréquences par semaine, le lundi et le vendredi à bord d'avions de type ATR 72-500. Selon les dirigeants de Binter Canarias, l'instauration de ces nouvelles lignes ont pour vocation de rapprocher les Iles Canaries du Maroc mais aussi d'offrir un hub commercial à travers Casablanca aux hommes d'affaires canariens qui souhaitent voyager vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Concernant les lignes maritimes de transport de marchandises reliant l'archipel et le Maroc, elles sont exploitées par les sociétés *Boulouda Corporation* (Las Palmas-Agadir), *Naviera Pinillos S.A* (Las Palmas-Agadir) et *Vapores Suardiaz S.L* (Las Palmas-Casablanca)

## DOMAINE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

En application du partenariat maroco-canarien en matière technique, un groupe de cadres et de techniciens marocains issus entre autre du Ministère de l'Équipement et des Transports, de l'Agence Nationale des Ports, de l'Office National des Pêches, de l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes, et de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, ont pris part en avril 2010 à un séminaire d'une durée de trois jours. Ce colloque, intitulé "Amélioration de la gestion de l'environnement et appui à la décontamination dans le port d'Agadir" était organisé par le Centre Technologique des Sciences Marines (CETECIMA) en marge du 2<sup>ème</sup> Salon Atlantique de Logistique et du Transport (2<sup>ème</sup> SALT-2010) et était financé par le Programme de Coopération Transfrontalière Poctefex 2008.

**N.B.** Ce salon a également été marqué par l'organisation d'une journée « Ville-Port : Stratégies et Confluences » axée sur le développement de la mobilité et l'accessibilité entre les Canaries et la région Souss-Massa-Draâ, dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Frontières Extérieures.

## PROJETS DE COOPERATION EN COURS

- Le consortium constitué de la société américaine Colony Capital, de Lopesan et de Satocan, deux grands groupes canariens spécialisés dans le tourisme, l'immobilier et la construction ont récemment remportées le marché relatif au développement et à l'aménagement de la zone touristique de Taghazout, un des projets du Plan Azur.

- Selon le Consulat du Maroc à Las Palmas, le Groupe Akkhenouch s'est associé avec plusieurs entreprises canariennes mettre en place la ligne maritime Fuerteventura/Tarfaya (passagers et marchandises) qui nécessitera d'importants travaux d'infrastructures (ampliation du port de Tarfaya, drainage, amélioration de la liaison routière avec la ville d'Agadir...)
- Un projet intitulé « Programme d'appui à l'insertion régionale et à la dynamisation de la coopération économique et entrepreneuriale Canaries-Souss Massa Draâ est mis en œuvre dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Frontières Extérieures 2008-2013, programme de développement socio-économique entre l'Espagne et le Maroc d'une dotation financière de 10.766.450 euros. Initiative développée par le Ministère régionale de l'Economie et des Finances du Gouvernement des Iles Canaries et cofinancé par le Fond Européen de Développement régional.
- Le projet « Platema » dédié à former et à conseiller les entrepreneurs et hommes d'affaires canariens et marocains en matière de création d'entreprises, de consolidation des acquis et d'identification d'opportunités d'affaires.

#### **IV/ COOPERATION EN MATIERE D'IMMIGRATION**

La coopération du Maroc en matière de lutte contre l'immigration clandestine et les trafiquants d'êtres humains dont les résultats ont extrêmement positifs, est désormais citée en exemple. Actuellement, les côtes du Sud marocain ne constitue plus désormais un point de départ pour les embarcations d'immigrés clandestins, et les marocains ne font plus partie du lot des nouveaux arrivés. Selon le Consulat du Maroc à Las Palmas, la communauté marocaine en situation régulière installée dans l'Archipel et immatriculée au poste consulaire, se chiffre à 15.548 personnes.

Le Maroc et l'Espagne se sont engagés depuis de nombreuses années à lutter conjointement contre l'immigration clandestine, le trafic de stupéfiants et le terrorisme grâce notamment à la signature, en 1996, d'un accord de coopération garantissant l'échange d'informations, une coopération policière, ainsi que l'échange de patrouilles mixtes et l'installation d'officiers de liaison.

C'est ainsi que deux officiers de liaison marocains représentant respectivement la Gendarmerie Royale (M. Karim Dinia, Lieutenant Colonel) et la Direction Générale de la Sureté Nationale (M. Younes Chahid Ksabi, Commissaire Principal de Police) sont en poste à Las Palmas.

A l'occasion de la 6<sup>ème</sup> Conférence Policière Euro-Africaine sur l'Immigration Irrégulière qui s'est tenue du 18 au 20 octobre 2011 à Las Palmas, le Lieutenant Colonel Karim Dinia a présenté le bilan de la coopération dans le domaine de l'immigration clandestine et le trafic de drogue annonçant que les unités de la Gendarmerie Royale ont procédé à l'interpellation de 61 164 candidats à l'immigration clandestine durant la période 2005-octobre 2011, dont 4491 pour l'ensemble de l'année 2011.

Lors de cette même conférence, le Générale de Brigade M. Gregorio Pena a tout d'abord félicité les efforts fournis par le Maroc et particulièrement ceux de la Gendarmerie Royale concernant la lutte contre les flux migratoires et le trafic de drogue grâce à la bonne coopération et coordination entre les deux corps (Patrouilles mixtes et Officiers de liaison). Il a également souligné la baisse significative du nombre d'immigrés illégaux arrivés aux Iles Canaries grâce notamment à la bonne coopération avec les pays voisins et à l'efficacité de la surveillance des frontières terrestres et maritimes, mais aussi grâce aux systèmes de surveillance satellitaire installés dans toutes les Iles Canaries.

S'agissant de l'établissement de patrouilles mixtes constituées par la Gendarmerie Royale et la Garde Civile, celles-ci ont été renforcées depuis le début de l'opération en 2004. Jusqu'à ce jour, une patrouille de 2 éléments de chaque corps est présente dans les régions suivantes : Las Palmas, Tenerife, Algésiras, Almeria et Grenade du côté espagnol ; Laayoune, Dakhla, Tanger, Nador, Al Hoceima du côté marocain. L'échange de patrouilles mixtes maroco-espagnoles, principalement avec les Iles Canaries, permet l'échanges d'informations et de renseignements pour mener des enquêtes, la vérification des documents de transit des passagers, la fouille des véhicules et des bagages.

## **V/ COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET SOCIALE**

### **VOLET CULTUREL**

La visite du Ministre de la Culture aux Iles Canaries, du 16 au 18 décembre 2005, avait donné lieu à la signature d'un programme de coopération et la désignation de deux commissions pour la préparation de la semaine culturelle marocaine aux Iles Canaries. Le déroulement de cette semaine, du 18 au 22 juin 2007, a connu un franc succès, et a eu un impact très positif sur la société canarienne et les médias de l'Archipel.

Cet événement, 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine du Maroc aux Iles Canaries, a connu des manifestations artistiques, musicales, gastronomiques et entrepreneuriales visant une meilleure connaissance des deux sociétés et un plus grand rapprochement entre le Maroc et les Iles Canaries.

Le Programme d'Application de la Coopération Culturelle entre l'Administration Publique de la Communauté Autonome des Iles Canaries et le Ministère de la Culture du Royaume du Maroc, au titre des années 2006, 2007 et 2008, portait sur les domaines du patrimoine, de l'animation culturelle, des livres, des bibliothèques, des archives et des arts.

## VOLET SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les élèves d'origines marocaines scolarisés dans l'archipel représentent 15,7% de l'effectif scolaire étranger scolarisé, soit 108.500 élèves. 750 d'entre eux bénéficient du Programme hispano-marocain d'Enseignement de la Langue Arabe et Culture Marocaine (LACM), dispensé par six enseignants émanant de la Fondation Hassan II et mis en place par l'Accord de Coopération Culturelle signée le 14 octobre 1980 par les deux gouvernements.

Concernant la coopération technique, 11 étudiants marocains poursuivent leurs études à l'Université de Las Palmas et 25 à l'Université de La Laguna à Tenerife. Par ailleurs, l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir (ENCG) offre, en collaboration avec la Faculté d'Economie, d'Entreprise et de Tourisme de l'Université de Las Palmas de Gran Canaria, la possibilité de poursuivre en 2011 un Master en Planification et Gestion Touristique. Une enveloppe de 50.000 euros a été allouée pour couvrir les services et les déplacements des enseignants canariens encadrant le Master. Ce cursus universitaire réunit une vingtaine d'inscrits et vise l'amélioration de la formation de cadres du secteur touristique sur les deux destinations.

## VOLET SOCIAL

L'intégration des étrangers et des mineurs aux Iles Canaries, y compris celle des ressortissants marocains, est prise en charge par le Ministère régional du Bien être Social, de la Jeunesse et du Logement, ainsi que par le Vice Ministère régional du Bien être social et de l'Immigration du Gouvernement autonome canarien. Ces Administrations publiques travaillent de concert avec la Croix Rouge, le CEAR (Comisión Española de Ayuda al Refugiado), chargés de mener des campagnes de sensibilisation sociale, d'apporter l'assistance juridique, d'orienter les demandeurs d'emploi... et la CARITAS, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des immigrants qui arrivent à la Diocèse des Canaries.

Le 27 août 2011 une Convention de Partenariat a été signée entre le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Communauté Marocaine Résidente à l'Etranger et l'Association Hispafrika, dont le Ministère finance à hauteur de 280.000 DHS un de ses projet dénommé « *Asiprema* ». Ce programme, mis en place à Las Palmas, vise à apporter l'assistance socio-éducative, l'aide à l'employabilité, l'assistance juridique en matière d'immigration et une assistance juridique et psychologique aux prisonniers détenus aux Iles Canaries et à leurs familles.



## VI/ COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

La coopération au développement fait partie intégrante de la politique extérieure des Iles Canaries. Dans son Plan Directeur de Coopération au Développement pour la période 2010-2013, le Maroc et la Mauritanie sont les principaux bénéficiaires de cette action dans la zone Maghreb, suivis par le Sénégal, le Cap Vert, le Mali, la Gambie et la Guinée Bissau.

Les priorités de la coopération au développement des Iles canaries sont principalement la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les hommes et les femmes, la préservation de l'environnement, l'aide à la société civile, le renforcement des structures démocratiques, l'éducation, la santé, la bonne gouvernance, la pêche...

Le Gouvernement canarien accorde une importance toute particulière à la région Souss-Massa-Drâa et finance pour cela un certain nombre de projets en rapport principalement avec la formation, la coopération universitaire et le développement des énergies renouvelables.

Depuis 1995, l'enveloppe consacrée à la coopération au développement en Afrique a été multiplié par 8. Durant la période 2007-2010, 367 projets d'une valeur de 35 millions d'euros ont été financés, dont les deux tiers ont été consacré au Maroc et aux autres pays prioritaires (Sénégal, Mauritanie Cap Vert).

Montant des projets de coopération au développement financés au Maroc 2001-2008  
(En euros), source espagnole :

| 2001      | 2002       | 2003      | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       | 2008      |
|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| 52.475,39 | 103.112,66 | 139.093,3 | 349.772,00 | 516.434,27 | 423.308,02 | 596.155,00 | 801.143,5 |

En 2008, 10 projets ont été concrétisés notamment dans les domaines de l'alphabétisation en arabe dans la région Souss-Massa-Draâ, le développement des installations de dessalement moyennant les énergies renouvelables, le développement des régions originaires de l'immigration, programme de formation en langue espagnole.

## CADRE JURIDIQUE REGISSANT LES RELATIONS BILATERALES ENTRE LE MAROC ET LES ILES CANARIES

### ACCORDS SIGNES

- 1- Programme d'Application relatif à la Coopération Culturelle entre les deux Ministères de la Culture, période 2006-2007-2008, signé le 16 décembre 2005.
- 2- Accord Spécifique de Coopération entre l'Institut Technologique des Iles Canaries et le Ministère de l'Energie et des Mines du Maroc, signé le 03 février 2005.
- 3- Mémoire d'Entente entre les deux Administrations Publiques, signé le 17 mai 2004.

### PROJETS D'ACCORDS A L'ETUDE

- 1- Projet d'Accord de Coopération entre la Chambre de Commerce du Sud du Maroc et la Chambre de Commerce des Iles Canaries (en instance depuis 2003, selon la Direction des Affaires Juridiques et des Traités).
- 2- Projet de Jumelage entre Marrakech et Santa Cruz de Tenerife (à l'étude par les autorités marocaines compétentes depuis 2005).

## NOTE SUR LES PROSPECTIONS PETROLIERES AUX ILES CANARIES

Le dossier des prospections pétrolières dans les Iles Canaries, en veille depuis 2001, année où l'Espagne avait projeté d'entamer des recherches de pétrole dans les Iles Canaries et dont l'autorisation à Repsol n'a pas pu voir le jour, puisque le projet fut rejeté par la Cour Suprême pour des raisons environnementales, refait surface avec le nouveau gouvernement du Parti Populaire.

En effet, depuis janvier 2012, le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et du Tourisme espagnol, M. José Manuel Soria n'a cessé de réitérer, sans répit, son approbation de relancer ces prospections, vu leur importance dans la promotion de l'économie de l'Espagne, selon lui, surtout en ce moment de crise économique, dont pâtit le pays.

Pour Soria, les puits de pétrole que Repsol pourrait perforer dans les côtes de Lanzarote et de Fuerteventura couvriront au moins 10% de la consommation de l'Espagne en brut, ce qui, selon lui, réduirait la dépendance de l'Espagne à l'importation de ce produit (près de 99%).

L'acharnement du Ministre de l'Industrie espagnol pour la concrétisation de ce projet fut couronné par l'adoption par le Conseil des Ministres, le 16 mars 2012, du Décret Royal autorisant la société Repsol d'entamer des prospections pétrolières à 61 kms des côtes de Lanzarote et de Fuerteventura.

Le Décret définit que cette nouvelle autorisation serait étendue sur une période de 6 ans, la première phase serait consacrée à des études de nature géochimique, dont le but serait d'évaluer le potentiel du fond marin, suivie d'une autre phase d'examen géologique et géophysique. Ces phases seraient, à leur tour, suivies d'une phase de prospection proprement dite, c'est-à-dire qu'à partir de la troisième année, chaque prospection que Repsol souhaiterait réaliser et qui nécessiterait une autorisation, devrait être accompagnée par des études complémentaires relatives à l'impact environnemental de ces prospections sur les Iles, d'un plan de gestion environnementale, avec des mesures préventives et rectificatives, ainsi que d'un plan des contingences environnementales.

L'adoption de ce nouveau Décret a, néanmoins, suscité une polémique dans les milieux canariens, notamment les Cabildos de Fuerteventura et de Lanzarote, qui ont, à maintes reprises, démontré leur refus de procéder à cette activité, estimant que les dispositions de ce nouveau Décret ne respectent pas les Directives 90/11/92 relative à l'évaluation des répercussions de certains projets publics et privés sur l'Environnement et 92/43 relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et la flore sauvages, établies dans les Normes de l'Union Européenne à ce sujet.

Ces protestations n'eurent aucun effet sur la décision de prospections puisque le Conseil des Ministres a envoyé à Repsol, le 1<sup>er</sup> avril 2012, l'autorisation définitive pour entamer leurs activités de recherche de pétrole à 61 kms des côtes de Lanzarote et de Fuerteventura.

Repsol est, à partir de cette date, engagée à réaliser des études environnementales, avant d'entamer ses recherches. Durant ce processus, toute organisation, association ou parti politique pourraient présenter des allégations qu'ils estimeraient nécessaires à l'arrêt de ces opérations. Repsol a, dans ce sens, prévu d'appliquer les standards environnementaux les plus strictes.

Cette phase d'examen environnemental sera suivie de la réalisation de sondages d'exploration dans les neuf blocs prévus dans le nouveau Décret Royal. Concrètement, un premier sondage sera réalisé pour définir la structure du réservoir. Cette opération durerait entre deux et trois mois. Cette phase est décisive puisqu'elle déterminera la présence ou non d'hydrocarbures ainsi que sa rentabilité, en fonction de laquelle le projet pourrait avancer ou être interrompu. La probabilité de réussite est estimée entre 10% et 25%.

Au cas où ces recherches s'avèrent positives, - processus qui s'étendra sur 8 ou 10 ans (2022-2024), Repsol procéderait à l'extraction des premiers barils de pétroles. Selon les estimations de cette société, environ 38 millions de barils pourraient être produits dans les eaux canariennes, c'est-à-dire l'équivalent de près de 10% de la consommation actuelle globale du brut en Espagne.

Comme il a été mentionné antérieurement, durant la période d'études environnementales que Repsol devrait faire avant de commencer ses investigations, les prospections pourraient être inhibées ou annulées par toute institution ou parti politique s'y opposant, et ce à travers un recours à la justice, En effet, la législation espagnole prévoit, à cet effet, deux voies pour procéder à ce recours :

- 1- Contester le Décret Royal directement devant la chambre du contentieux administratif du Tribunal Suprême, conformément à l'Article 25 de la Loi 29/1998 du 13 juillet, régulant la Juridiction Contentieux-administrative, s'agissant d'un Accord du Conseil des Ministres.

Le délai de ce recours est de 2 mois à partir de la date de publication du Décret au Bulletin Officiel de l'Etat (BOE).

- 2- Contester le Décret Royal devant le Tribunal Constitutionnel. Dans ce cas, le recours est interjeté dans un délai de trois mois à partir de la date de publication au BOE.

Les arguments que pourraient présenter, entre autres, les requérants s'articuleraient comme suit :

- Nullité du Décret Royal réfuté, dans la mesure où il revalide des permis caducs puisque les délais maximums établis pour la réalisation des activités autorisées, depuis 2001, sont déjà dépassés. Pour cela, ledit Décret semble ignorer la Loi des Hydrocarbures et de la réglementation relative à la validité et à l'expiration des permis de recherches.
- Nullité du Décret Royal puisqu'il ne revêt pas un caractère urgent ni d'exception ;
- Nullité du Décret Royal dans la mesure où il traite des questions qui n'ont pas été abordées à travers la négociation collective.

Concernant la négociation de ces explorations pétrolières avec le Maroc, l'Espagne n'a, jusqu'à présent, fait part d'aucune intention de rouvrir ce dossier avec notre pays. Bien qu'au niveau même du gouvernement canarien, des insinuations dans ce sens ont été faites, en l'occurrence par le Président du « Cabildo de Lanzarote », M. Pedro San Ginés qui avait affirmé, en janvier 2012, que si l'Etat espagnol décide de réaliser ces prospections, il faudrait arriver à un accord avec le Maroc pour que ces opérations soient effectuées loin des côtes de Lanzarote et de Fuerteventura, le gouvernement central estime que ces activités n'ont rien à voir avec le Maroc. Le Ministre de l'Industrie, José Manuel Soria a clairement affirmé, plus d'une fois, que l'Espagne ne peut pas se permettre le luxe de ne pas autoriser ces prospections à 61 km des côtes canariennes, dans lesquelles, d'ailleurs, se trouve la même roche mère où le Maroc, du côté de sa médiane maritime virtuelle, est en train d'autoriser des explorations. De ce fait et puisque l'Espagne n'a jamais réagi ni s'est opposé à ces recherches, le Maroc devrait, selon lui, faire de même dans le cas où c'est l'Espagne qui procède à ces prospections.

Les propos de Soria sont d'autant plus confortés par la déclaration récente de la vice-présidente du Gouvernement espagnol, Soraya Sáenz de Santamaria, corroborant la position du gouvernement central de ne pas négocier cette question avec le Maroc ni d'envisager le moindre consensus à ce propos. Soraya Sáenz a précisé, à cet égard, que le Gouvernement espagnol « est en train de faire usage de ces facultés et compétences » en approuvant ces autorisations.

Ces éléments renvoient vers le sujet de la délimitation des espaces maritimes entre le Maroc et l'Espagne, dans la mesure où ces prospections seront menées dans des eaux où il n'existe pas une ligne divisant les zones d'exploitation économique exclusive, reconnue officiellement par l'un et l'autre pays.

Dans ces conditions, **le scénario produit en 2001**, période où le gouvernement marocain avait fortement protesté la décision du gouvernement de José María Aznar d'autoriser des permis 1 à 9 à Repsol pour effectuer des prospections pétrolifères dans une zone qui sépare les îles canariennes orientales des côtes marocaines à une distance de 9.8 Km de Fuerteventura et de 19.6 Km de Lanzarote, risque de se reproduire. En effet, la concession de ces nouveaux permis suppose, implicitement, une délimitation unilatérale par l'Espagne de sa zone maritime tout au long des côtes canariennes.

Or, la posture marocaine officielle est celle de procéder à la délimitation des espaces maritimes avec l'Espagne, par voie d'accord, et ce conformément au droit international coutumier, qui établit que la délimitation du plateau continental est effectuée par voie d'accord, dans le but de parvenir à une solution équitable. Au cas où les Etats concernés ne parviennent pas à conclure un accord définitif, ils procéderont à des arrangements provisoires de caractère pratique, qui sont sans préjudice de la délimitation finale.

Ainsi, sur le plan procédural, l'accord des deux pays est donc incontournable pour délimiter, à titre définitif ou provisoire, le plateau continental.

Le Maroc est en mesure de contester l'adoption du nouveau Décret, puisqu'il porte atteinte à des droits inhérents à la souveraineté marocaine. En effet, selon le Droit International coutumier, le Maroc exerce des droits souverains sur son plateau continental – qui s'étend bien au-delà de la ligne médiane – en tant que prolongement de son territoire sous la mer, aux fins de l'exploration et de l'exploitation de ses ressources naturelles. Ces droits sont exclusifs, en ce sens que si le Maroc n'explore pas son plateau continental ou n'en exploite pas les ressources naturelles, nul ne peut entreprendre de telles activités sans son consentement express.

L'Accord entre les parties est le premier et principal élément de cette règle, qui exige la négociation de bonne foi comme obligation générale de conduite. Cette thèse est celle adoptée par le Maroc à ce sujet.

**Le deuxième scénario** serait, dans ce sens, que les parties décident de négocier de bonne foi. Cette obligation de négocier de bonne foi empêche les Etats de réaliser certains actes susceptibles d'entraver la réalisation d'un accord de délimitation ; actes liés aussi bien à la négociation qu'à l'utilisation de la zone.

Aussi bien pour l'Espagne que pour le Maroc, cette obligation s'impose par voie conventionnelle puisque le paragraphe 3 des Articles 74 et 83 de la Convention de 1982 établit que, tant qu'il n'y a pas d'accord de délimitation, « les Etats concernés, dans un esprit d'entente et de coopération, feront tout leur possible pour concerter des arrangements provisoires de caractère pratique et ne feront, durant cette période de transition, rien qui puisse entraver la conclusion d'un accord définitif ».

En effet, et par initiative du Maroc, un groupe mixte de travail a été créé en novembre 2002, afin de délimiter les espaces maritimes qui séparent les Iles Canaries des côtes marocaines. Les travaux de ce groupe n'ont abouti à aucun résultat dans la mesure où la partie espagnole n'a, jusqu'à présent, donné aucune suite à la proposition marocaine de négocier des zones de coopération communes dans les eaux en litige. D'ailleurs et au cas où ce groupe se réactiverait, le Maroc reformulerait la même proposition, comme solution provisoire et non définitive de la délimitation des eaux territoriales de chacun des deux pays.

Le troisième scénario serait de recourir à l'arbitrage international. Cette alternative est loin d'être adoptée par le Maroc, qui prône invariablement la négociation bilatérale, ni par l'Espagne. Rappelons, dans ce même contexte, la déclaration du représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération espagnol, en 2001, en réponse à une question devant le Sénat, sur l'opportunité de présenter un recours d'arbitrage devant l'ONU en relation avec la délimitation des eaux territoriales avec le Maroc, en affirmant que : « ...le scénario n'a pas changé, du point de vue politique et juridique. Pour cela, le Gouvernement n'envisage pas, actuellement, la possibilité de soumettre la question de l'arbitrage pour la délimitation des eaux territoriales aux Nations Unies ».

Le recours à l'arbitrage, dans cette question, pourrait n'aboutir à aucun résultat concret, en l'occurrence pour la partie espagnole, puisque la règle de la délimitation de la zone économique exclusive énoncée dans l'Article 74 de la Convention de 1982 et la règle jumelle de la délimitation du plateau continental énoncée dans l'Article 83 de la Convention déclarent que la délimitation, entre Etats avec des côtes adjacentes ou se faisant face, « (...) sera effectuée par un accord entre eux sur la base du droit international, auquel se réfère l'Article 38 du Statut de la Cour Internationale de Justice, afin d'arriver à une solution équitable ».